

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE LUNDI CINQ DECEMBRE
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, LELOUIS, MAKHLOUFI,
PASQUINI, RASTOIN, SERRA, SUFFREN
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, MAGNAN, PINTO

Nombre de membres

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)

Présents : 13

Votants : 13

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame CARREGA
Madame TOMASI
Monsieur HEDDADI
Monsieur ROSSI

Date de la Convocation : 25 Novembre 2022

OBJET : Modification de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'Administration du CCAS de Marseille à la Vice-Présidence du CCAS de Marseille – Contrats d'accueil de l'Accueil de Jour Alzheimer

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE EXPOSE QUE :

Par délibération du 7 septembre 2020, le Conseil d'Administration a donné délégation de pouvoir à la Vice-Présidence et autorisé, dans certains cas, la signature de certaines décisions aux fins de permettre, notamment, une meilleure prise en charge du public par les établissements et services sociaux et médico-sociaux du CCAS.

Dans ce cadre, il est nécessaire que la prise en charge soit assurée dans les meilleurs délais pour les personnes bénéficiant des prestations de l'Accueil de Jour Alzheimer de Saint-Tronc.

Aussi, il est proposé d'autoriser la signature des contrats d'accueil par la Responsable de cet établissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, OÙ L'EXPOSÉ QUI PRÉCÈDE :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
Vu la Délibération n° 20.023 du 7 septembre 2020 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'Administration du CCAS de Marseille à la Vice-Présidence du CCAS de Marseille,

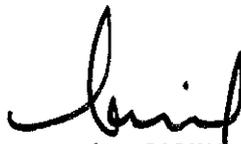
3009A
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le d) du 1. de l'article unique de la délibération du 7 septembre 2020 susvisée est rédigé ainsi :

« Conformément à l'article R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Sylvie LEPELTIER est, également, autorisée à signer les contrats d'accueil au sein de l'Accueil de Jour Alzheimer de Saint-Tronc ; ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits